

## Rapport de discipline

**V**oici le treizième rapport périodique préparé à l'intention des membres et des associés, conformément à l'article 20.12(8) des statuts administratifs (anciennement l'article 65.8). Ce rapport a pour but d'informer ces personnes du processus disciplinaire et des activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec Brian FitzGerald, président, ou moi-même aux adresses indiquées dans l'*Annuaire*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport au sujet de cas précis sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 31 octobre 2001.

### 1. Réunions

La Commission de déontologie s'est réunie le 24 septembre 2001 et a tenu trois conférences téléphoniques. Les prochaines réunions de la commission sont prévues pour le 11 mars et le 10 juin 2002.

### 2. Frais disciplinaires (000 \$)

	AF 2001-2002		AF 2000-2001	
	Réels	Budget	Réels	Budget
Frais juridiques	57	-	159	-
Autres frais	7	-	13	-
	<b>64</b>	<b>200</b>	<b>172</b>	<b>225</b>
	<b>Réels</b>		<b>Réels</b>	
Frais recouvrés	-		-	
Nombres de cas examinés	5		7	

### 3. Causes

#### a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en juin 2001, aucun tribunal disciplinaire n'a rendu de décision finale sur quelque cause que ce soit.

#### b) Accusations portées

Des accusations ont été portées contre un membre relativement à diverses évaluations de régimes de retraite, qui semblent renfermer de nombreuses occurrences de non-conformité aux normes de pratique applicables et(ou) aux lois en matière de retraite. Un tribunal disciplinaire a été constitué par le président du groupe de candidats à des tribunaux, conformément à l'article 20.06(1) des statuts administratifs, et des dispositions sont prises pour l'audition de ces accusations à Montréal.

Veuillez noter que conformément aux statuts administratifs, le directeur général doit publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure, l'endroit de l'audience et un résumé de l'accusation, sans mention du nom du membre ou du membre associé accusé.

Les membres qui désirent obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de cette accusation portée ou des délibérations et audiences du tribunal peuvent s'adresser au directeur général après publication du préavis.

#### c) Autres renseignements

Outre la cause mentionnée en b), la commission, depuis la publication du rapport en juin 2001, a examiné cinq plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de six membres.

Dans le cadre d'une nouvelle affaire portée à son attention, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider si elle poursuivra l'affaire.

La commission avait déjà référé les quatre autres causes à quatre équipes d'enquête, dont les enquêtes se poursuivent.

#### d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les cinq causes énoncées en c) selon le domaine de pratique des personnes en cause :

Assurance-vie	1
Régimes de retraite	4
IARD et indemnisation des accidents du travail	0
Expertise devant les tribunaux	0

Peter Morse